

Concours Pentaèdre - Youkali, 7^e édition



RÈGLEMENTS :

A. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le Concours est ouvert à tout-e étudiant-e inscrit-e dans une institution musicale reconnue.
Sont admissibles:
 - les citoyens-nes canadiens-nes et/ou résidents-es permanents-es du Canada étudiant au Canada ou à l'étranger.
 - tout-e étudiant-e international-e actuellement inscrit-e dans une institution canadienne.
2. Le Concours est ouvert exclusivement aux instrumentistes solistes et ensembles (quintette) de musique de chambre pour vents (flûte, hautbois, clarinette, basson et cor). Tous les membres des ensembles doivent répondre au critère no. 1 des règlements. Un seul formulaire doit être soumis pour les ensembles.
3. Le candidat ou l'ensemble devra inclure dans son programme musical deux ou trois oeuvres ou extraits d'oeuvres de styles et de caractères variés.
4. Le candidat ou l'ensemble accepte, par son inscription, de se soumettre à toutes les conditions du Concours ainsi qu'aux décisions du comité et du jury du Concours qui seront finales et sans appel.
5. Le candidat qui ne respecterait pas un des règlements du Concours s'expose à une disqualification sans appel.

B. INSCRIPTION

1. Le dossier d'inscription devra être envoyé à Pentaèdre **au plus tard le 8 mars 2026 via le formulaire électronique seulement**. Tout dossier incomplet sera rejeté. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er décembre 2025.
2. Outre le formulaire d'inscription, le dossier doit inclure :
 - une preuve de paiement des droits d'inscription de cinquante dollars (50 \$) CA, non-remboursables;
 - une preuve de citoyenneté ou de résidence canadienne (par exemple, une copie claire - recto et verso - d'un passeport, d'un certificat de naissance, d'une carte de citoyenneté ou d'une carte de résident au Canada) pour chaque membre de l'ensemble, le cas échéant ;
 - une preuve d'inscription dans une institution musicale reconnue au Canada ou à l'international, pour chaque membre de l'ensemble, le cas échéant ;
 - le titre et le minutage des œuvres qui seront présentées au Concours. Le

programme, d'une durée de 20 à 25 minutes, doit comprendre deux à trois oeuvres ou extraits d'oeuvres aux styles et caractères contrastants.

- les partitions complètes (scores) des œuvres présentées au Concours ;
- un enregistrement vidéo d'œuvres ou d'extraits d'œuvres (mouvements complets) de styles variés, le tout d'une durée maximum de 15 minutes, au moyen d'un lien Youtube ou Vimeo. Les œuvres enregistrées ne sont pas tenues d'être les mêmes que celles présentées au Concours. Les enregistrements d'une qualité insuffisante pour évaluer le niveau de la candidature ne seront pas retenus. Aucun montage n'est accepté à l'intérieur des extraits musicaux. Cependant, il est possible de faire du montage entre les œuvres ou extraits (mouvements complets d'œuvres). Le lien doit être accessible pour Pentaèdre à partir du 8 mars 2026, et ce, pour une durée de deux (2) mois ;
- un curriculum vitae (études, professeurs, diplômes, prix, expérience professionnelle) ou une courte biographie de l'ensemble;
- une attestation d'études valide pour l'année 2025-2026 (pour tous les candidats, dans le cas des ensembles) ;
- une photo du candidat ou de l'ensemble au format JPEG, 300 PPI. Le crédit de la photo doit apparaître dans le titre du fichier JPEG. En soumettant le formulaire d'inscription, le candidat ou l'ensemble autorise Pentaèdre à utiliser cette photo dans ses communications. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de l'ensemble soient photographiés ensemble ; une photo par membre est suffisante.

C. ÉPREUVES ET DÉROULEMENT

1. Une première sélection sera effectuée suite à la réception des inscriptions et enregistrements. Un maximum de huit (8) candidatures sera retenu;
2. Les candidats et ensembles retenus seront appelés à se présenter au Concours, **le 2 mai 2026** ;
3. Les candidats et ensembles admis au Concours se verront attribuer un ordre de passage défini par le jury de présélection. L'heure de leur prestation leur sera communiquée au plus tard le 29 mars 2026 et aucun changement d'horaire ne sera possible, une fois celui-ci annoncé ;
4. La prestation du candidat ou de l'ensemble peut être interrompue à la discrétion du jury.

D. PRIX

1. Au terme du concours, plusieurs prix et bourses seront remis aux lauréats ;
 - a. Trois Prix (1^{er} Prix de 1 500\$, 2^e Prix de 1 000\$ et 3^e Prix de 500\$) ;
 - b. Un « Prix Coup de cœur Youkali », comprenant une bourse ainsi qu'une invitation à participer à un événement professionnel ;
 - c. Un « Prix Coup de cœur Pierre-Rolland » sous forme de bourse d'étude de 1 000\$ à la Faculté de musique de l'Université de Montréal.
2. La remise des Prix aura lieu lors du concert *De Paris à Séville*, le 3 mai 2026. Les participants au Concours auront droit à un (1) billet de faveur pour y assister.

D. CESSION

1. Le candidat ou l'ensemble est tenu de libérer, en faveur du Concours, tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tout ordre ainsi que les droits de suite et ce, pour une période de cinq ans à compter des prestations. En complétant et

soumettant le formulaire d'inscription, le candidat ou l'ensemble consent à des utilisations ultérieures de l'enregistrement de ses prestations.

E. PIANISTES

1. Le cas échéant, chaque candidat sera responsable de son accompagnateur, à ses frais.

G. ENGAGEMENT DU CANDIDAT OU DE L'ENSEMBLE

1. Le candidat ou l'ensemble s'engage à être libre de toute activité professionnelle et académique, sauf celles reliées au Concours, le 2 mai 2026 ;
2. Une tenue de ville soignée est de rigueur pour toutes les prestations données devant le public.

H. AUTORITÉ DU CONCOURS

1. Le comité du Concours se réserve le droit d'annuler le Concours si le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant ;
2. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner un prix.
3. Les lauréats du Concours seront choisis par le jury, dont la décision sera finale et sans appel ;
4. Le Concours se réserve le droit de changer le texte des règlements à tout moment et sans avis préalable.